

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE JANVIER 2019

« Penser et agir aujourd'hui pour demain »

Conformément aux dispositions du Code Wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la majorité de Montigny-le-Tilleul/Landelies a le plaisir de présenter au Conseil Communal sa déclaration de politique communale pour la législature 2018-2024.

Cette déclaration, imposée par les instances supérieures anticipe la vision globale de la majorité. Elle sera développée dans les mois qui viennent dans le Programme Stratégique Transversal qui déclinera en actions concrètes les intentions que vous trouverez dans la présente note. Celle-ci se veut donc philosophique, synthétique et globale.

Outre garantir un **cadre de vie agréable, sécurisé, accueillant et propre**, l'accent sera mis lors de cette législature sur plusieurs grands axes :

- **Gestion des ressources humaines – Synergies Commune/CPAS :**

La priorité reste mise sur l'accueil et le service au citoyen. Nous veillerons à intensifier les économies d'échelles via de multiples collaborations entre les deux institutions.

- **Promotion de la commune – Sport :**

Après un état des lieux et un recensement des associations et clubs, nous poursuivrons le soutien communal : subsides, prêt de matériel, soutien extraordinaire, et mettrons en évidence leur dynamisme.

- **Enseignement :**

Persuadés que l'éducation constitue le socle de notre future société, nous poursuivrons nos efforts pour aider nos équipes éducatives à conduire leurs actions en faveur de cette œuvre délicate, difficile et jamais terminée que représente l'éducation : respect d'autrui ; meilleure connaissance de soi-même; goût du travail en commun; acquisition du vivre ensemble, du savoir-être et du savoir-faire; prise de conscience du sens des responsabilités personnelles et sociales, incitation à la réflexion et à la critique objectives.

L'école est appréhendée comme un outil indispensable à la formation d'une société harmonieuse, où chacun trouvera sa place.

- **Travaux et Patrimoine :**

Nous poursuivrons le programme de rénovation, d'entretien et de construction des bâtiments (école des Fougères, bâtiment travaux...), ainsi que les investissements dans le programme d'entretien des voiries et la rénovation des accotements.

Nous profiterons des interventions programmées par les impétrants pour faire des marchés conjoints et améliorer les trottoirs de l'entité.

- **Aménagement du territoire et Mobilité :**

Un développement territorial équilibré vise à concilier les multiples utilisations du territoire au bénéfice des citoyens (logement, emploi, services, loisirs...) et la préservation de notre cadre de vie, de notre environnement.

En outre, quelles que soient les options choisies, il n'en demeure pas moins que le rôle des espaces publics reste indispensable pour assurer la convivialité.

Nos objectifs sont de favoriser les liens sociaux et les activités épanouissantes, de répondre aux enjeux de la commune tels que le vieillissement de la population, de réduire notre empreinte environnementale, de se réappropriier l'espace public, de se pencher sur la problématique de l'aménagement de sites industriels désaffectés.

Le développement de notre entité est à « co-construire » avec l'ensemble de ses habitants dans une perspective de développement durable.

Par ailleurs, il convient de favoriser la transition vers une mobilité plus propre et plus douce (collaboration avec les opérateurs de transport en commun...). Les pistes cyclables et autres sentiers pour piétons restent à privilégier.

- **Urbanisme :**

L'urbanisme a pour tâche principale d'améliorer la qualité de vie des citoyens en conservant le caractère semi-rural de notre commune en veillant à privilégier l'harmonie esthétique, l'intégration sociale et la participation citoyenne.

- **Logement :**

Nous veillerons à promouvoir le logement moyen, les chantiers ouverts à la mixité sociale (jeunes, seniors, personnes porteuses de handicaps...), bref des lieux de vie harmonieux et inclusifs. Informer notre population afin de faciliter l'accès à la propriété (prêts, subsides existants pour la rénovation énergétique...). Nous continuerons à lutter contre la spéculation foncière et les chancres.

- **Plan de cohésion sociale :**

Le nouveau décret du 22 novembre 2018 relatif aux Plans de Cohésion Sociale (PCS) rend désormais éligible toutes les communes. Aussi, Montigny-Le-Tilleul a décidé de s'inscrire pleinement dans cette démarche volontariste dont l'objectif est d'améliorer la situation de la population par rapport à l'accès aux droits fondamentaux sur le plan individuel, la cohésion sociale et la solidarité sur le plan collectif.

A la suite d'un diagnostic territorial établi notamment sur base de l'indicateur d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) établi par l'IWEPS, le PCS sera décliné en un ensemble d'actions coordonnées autour des axes de développement imposés par le décret (par exemple, la lutte contre la pauvreté, l'accès à la santé, à l'emploi ou encore au logement...).

Par ses missions et ses compétences intrinsèques, le CPAS est l'acteur montagnard le plus en capacité de mener à bien ce projet, c'est donc lui qui en sera tout naturellement le pilote.

Nouvelles compétences :

- **Ecologie :**

Nous impulserons une vision plus globale en incluant la propreté, le développement durable, le tri, veillerons à tendre vers le zéro déchet tant dans les services de l'administration qu'au sein de la population.

Nous nous inscrirons dans le plan communal de développement de la nature (PCDN).

La commune, acteur local privilégié proche du citoyen, est attendue pour contribuer activement au développement durable. Tout nous y invite : ancrage dans le territoire, environnement (ressources naturelles, biodiversité...), cadre de vie, réseaux publics et citoyens. C'est à notre niveau que le célèbre slogan « **Penser global, agir local** » prend tout son sens !

- **Participation citoyenne :**

Nous favoriserons toujours davantage la participation de tous les citoyens concernés par chacun des domaines qui constituent la vie associative d'une commune telle que la nôtre.

Concertation, dialogue, rencontres citoyennes, accessibilité d'information, consultations de la population sont des facteurs indispensables au vivre-ensemble et au bien-être des habitants, tant il est vrai que la commune est par essence même le lieu de rencontre de ces derniers.

- **Communication et innovation :**

Nous veillerons à multiplier les vecteurs de communication, en conservant les anciens canaux, mais en exploitant davantage les nouvelles technologies qui amènent plus de fluidité et d'efficacité en terme d'information.

Nous sommes conscients d'améliorations possibles. Nous savons aussi que l'argent reste le nerf de la guerre et que les lenteurs et complexités administratives au niveau supérieur sont telles que **l'appui du Conseil Communal**, au-delà de sa diversité d'opinion, sera fort apprécié de la population dès lors que nos projets communs seront autant les siens que les nôtres.

Nous allons donc, si vous le voulez bien, malgré les difficultés actuelles et chacun selon nos positions, nous inscrire résolument dans cette volonté de rendre toujours davantage épanouis nos concitoyens qui se sont attachés à leur quartier et qui aiment leur commune : **penser et agir aujourd'hui pour demain afin que Montigny et Landelies restent des villages où il fait bon vivre.**

En ce début d'année qui coïncide avec une nouvelle législature, c'est le vœu que, pour notre commune et tous ses habitants, je formule ce soir, au nom de nos différentes instances communales !

Le Collège communal de Montigny-le-Tilleul/Landelies.
